

**LES CAHIERS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
JANVIER 2005 VOL. 17 N° 1**

PRÉSENTATION

Laurent Carrière*

LEGER ROBIC RICHARD, avocats

ROBIC, agents de brevets et de marques de commerce

Centre CDP Capital

1001 Square-Victoria – Bloc E - 8^e étage

Montréal (Québec) H2Z 2B7

Tél: 514-987-6242 - Fax: 514-845-7874

info@robic.com – www.robic.ca

Le premier numéro de cette dix-septième année¹.

Deux articles de fond: Barry Gamache² couvre les limites de la juridiction du registraire des marques de commerce en matière d'opposition, Marc-André Huot³ nous livre un état du droit quant à la responsabilité des dirigeants d'entreprise en matière de violation des droits de propriété intellectuelle: deux articles fouillés avec tout plein de notes de bas de page et qui eux-mêmes, peut-on l'espérer, feront l'objet de citation par les plaideurs et chercheurs.

Marie-Josée Lapointe⁴ traite des problèmes juridiques et économiques entourant les indications géographiques, lesquels «font l'objet depuis les dernières années de débats passionnés au niveau international»: elle aborde les engagements du Canada en vertu de l'Accord sur les ADPIC⁵

© Laurent Carrière, 2005.

* Rédacteur en chef des CPI, avocat et agent de marques de commerce, Laurent Carrière est l'un des associés principaux du cabinet d'avocats LEGER ROBIC RICHARD, s.e.n.c. et du cabinet d'agents de brevets et de marques ROBIC, s.e.n.c.

¹ Les volumes des *Cahiers* suivront dorénavant l'année civile plutôt qu'un chevauchement qui rendait parfois compliqué le mode de citation et créait, semble-t-il, toutes sortes de problèmes à l'éditeur. Dorénavant, le numéro 1 sera publié en janvier, le numéro 2 en mai et le numéro 3 en octobre. Le volume 16 compte donc les 3 numéros usuels plus, gracieuseté de l'éditeur, un numéro spécial consacré à un hommage, bien modeste d'ailleurs, à Victor Nabhan, une figure qui a marqué bien des étudiants et collègues et qui a favorisé le rayonnement du droit d'auteur au Canada, contribuant ainsi au développement de la discipline.

² Avocat, associé du cabinet d'avocats LEGER ROBIC RICHARD, s.e.n.c. et du cabinet d'agents de brevets et de marques de commerce ROBIC, s.e.n.c.

³ Avocat et ingénieur, du cabinet d'avocats SMART & BIGGAR (Montréal).

⁴ Avocate chez BCF.

⁵ Organisation mondiale du commerce, (1994), *Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce*, Annexe 1c) de l'Accord de Marrakech

en ce qui a trait à la protection des indications géographiques et les répercussions de cet Accord sur le marché canadien.

L'article que signe Jean-Frédéric Morin⁶ «La divulgation de l'origine des ressources génétiques: une contribution du droit des brevets à la protection de l'environnement» s'inscrit dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique qui prévoit, entre autres, que les avantages qui résultent de l'utilisation commerciale des ressources génétiques doivent être partagés avec les fournisseurs de ces ressources: il ne devrait pas laisser indifférent et devrait même susciter débat.

De nombreuses capsules, dont la publication a été différée par la publication, au numéro dernier, des *Mélanges Victor Nabhan*.

Suite à l'arrêt de la Cour de justice de la communauté européenne dans l'affaire des «cornichons suédois»⁷ Christel Lacarrière⁸ aborde la question du public de référence aux fins de l'appréciation de la dégénérescence d'une marque selon le droit communautaire.

Jean-François Nadon⁹ et Jean-Christophe Boze¹⁰ y vont d'un compte rendu de la mise en œuvre de l'Accord entre la Communauté européenne et le Canada relatif au commerce des vins et des boissons spiritueuses¹¹ et dont l'une des manifestations récentes est l'adoption du Décret modifiant les paragraphes 11.18(3) et (4) de la Loi sur les marques de commerce¹².

En forme, Sulliman Omarjee¹³ nous livre deux capsules: l'une sur l'anticopie et l'autre sur le *fansubbing*¹⁴.

instituant l'Organisation mondiale du commerce, signé à Marrakech, au Maroc, le 15 avril 1994.

⁶ Chercheur associé au Centre international Unisféra.

⁷ CJCE, 29 avril 2004 : Aff. C-271/02 *Björbekulla Fruktindustrier c. Procordia Food*.

⁸ Juriste en propriété intellectuelle.

⁹ Avocat, du cabinet d'avocats LEGER ROBIC RICHARD, s.e.n.c. et du cabinet d'agents de brevets et de marques de commerce ROBIC, s.e.n.c.

¹⁰ Professeur invité à la Drake University Law School aux États-Unis (Lorvellec International Food Law Scholar) où il est chargé du cours de droit des indications géographiques.

¹¹ 16 septembre 2003.

¹² DORS/2004-85 du 22 avril 2004.

¹³ Juriste de propriété intellectuelle et droit des NTIC.

¹⁴ Phénomène que les cinéphiles impatientes connaissent et qui consiste dans le sous-titrage, parfois artisanal, de films ou de séries télévisées. D'un tel sous-titrage, la version japonaise d'un film pourra gagner en intelligence pour ceux qui ne parlent pas couramment cette langue, mais qu'en est-il des droits d'auteur et des droits moraux? Réflexion sur un épiphénomène de l'époque ego.com.

Frédéric Pinto¹⁵ aborde l'arrêt de la Cour d'appel d'Ontario dans l'affaire *Robertson*¹⁶, alors que Philippe Rodhain¹⁷ aborde la question des procédures alternatives de résolution des litiges en .fr.

En discutant de la protection du titulaire de la marque de commerce contre la parodie suite au jugement rendu au fond dans l'affaire *Areva*¹⁸, on ne pourra pas reprocher à Asim Singh¹⁹ et à Grégoire Corman²⁰ de ne pas faire le suivi de leurs dossiers!²¹

Les professeurs Georges Azzaria²² et Ejan Mackaay²³ y vont chacun d'un compte rendu de deux ouvrages d'intérêt, l'un qui aborde la philosophie du droit d'auteur²⁴ et l'autre l'aspect économique de la propriété intellectuelle²⁵.

Sur ce, bonne lecture!

Laurent Carrière
Rédacteur en chef²⁶

ROBIC + LAW
+ BUSINESS
+ SCIENCE
+ ART

ROBIC + DROIT
+ AFFAIRES
+ SCIENCES
+ ARTS

¹⁵ Étudiant à l'École de formation permanente du Barreau du Québec, en stage de formation auprès du cabinet d'avocats LEGER ROBIC RICHARD, s.e.n.c. et du cabinet d'agents de brevets et de marques de commerce ROBIC, s.e.n.c.

¹⁶ *Robertson c. The Thomson Corporation*, 2004 CarswellOnt 4015, <http://www.ontariocourts.on.ca/decisions/2004/october/C38148.pdf> (CA Ont; 2004-10-06).

¹⁷ Juriste en propriété intellectuelle, du cabinet Schmit-Chretien-Schihin SNC.

¹⁸ Tribunal de grande instance de Paris, 9 juillet 2004 *SPCEA c. Greenpeace France*.

¹⁹ Avocat chez Sokolow, Carreras & Associés (Paris).

²⁰ Juriste chez Baker & McKenzie (Paris)

²¹ La décision rendue en référé avait fait l'objet d'une capsule dans le numéro d'octobre 2003 16-1 *CPI* 309.

²² Professeur à la Faculté de droit de l'Université Laval et membre du comité de rédaction des *CPI*.

²³ Professeur-chercheur au Centre de recherche en droit public de la Faculté de droit de l'Université de Montréal et membre du comité de rédaction des *CPI*.

²⁴ Bernard Edelman, *Le sacre de l'auteur*.

²⁵ Jaffe, Adam B. et Josh Lerner, *Innovation and its Discontents: How our Broken Patent System is Endangering Innovation and Progress, and What to do about it*.

²⁶ On en profitera pour noter les nouvelles coordonnées postales de la rédaction: 1001, rue du Square-Victoria –Bloc E– 8^e étage, Montréal (Québec) H2Z 2B7.

